

ABC ENERGIES
Société par actions simplifiée
au capital de 484 420 euros
Siège social : 93, rue de Ligny, 55500 VELAINES
889 082 178 RCS BAR LE DUC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 876.723,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	876.723,52 euros
*A titre de dividendes Soit 5,50 euros par action	266.431,00 euros
*Le solde en totalité au compte « <i>Autres réserves</i> »	610.292,52 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 266.431,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 2 avril 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 MARS 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
*Dominique GUERQUIN

 **Dominique GUERQUIN**

***Signature électronique - Articles 1367 et 1375 du Code civil**

De convention expresse, il est convenu de signer électroniquement la présente décision au moyen du service DocuSign en application du Règlement (UE) n° 910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le soussigné reconnaît que la responsabilité du mandataire ne saurait être engagée au titre du choix du prestataire DocuSign et, plus généralement, de toute contestation relative à la force probante du présent écrit électronique et des signatures y apposées.

A titre de convention de preuve, le soussigné convient ainsi expressément que :

Il s'accorde pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature originale manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la dernière des signatures apposées sur la présente par le service.

Le soussigné reconnaît également que la signature électronique implique son consentement et vaudra mention manuscrite indiquée ci-après, le cas échéant.

Le présent contrat, établi et signé électroniquement, constitue un écrit original, constitue une preuve littérale et a la même valeur, notamment probante, qu'un document manuscrit signé sur papier et peut être valablement opposé aux parties et aux tiers, et fera foi de l'écriture et de la signature des parties.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations tech.,mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	11 278,20	3 312,48	7 965,72	9 093,54	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)					
Participations	163 490,31		163 490,31	163 490,31	
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	214 375,47		214 375,47	211 954,50	
	Total de l'actif immobilisé (III)	389 143,98	3 312,48	385 831,50	384 538,35
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	35 774,57		35 774,57	36 478,04
	Autres créances	245 769,91		245 769,91	173 609,35
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement (3)					
Instruments financiers et jetons détenus Disponibilités	5 690,06		5 690,06	15 677,35	
	Total de l'actif circulant (IV)	287 234,54		287 234,54	225 764,74
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	676 378,52	3 312,48	673 066,04	610 303,09

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an
(3) dont actions propres

Certifié conforme à l'original

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (dont versé 169 600,00)	169 600,00	169 600,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 808,19	20 808,19
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	168 367,46	117 352,25
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	243 402,62	241 815,21	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	602 178,27	549 575,65
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	12 502,46	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 337,61	4 989,38
	Dettes fiscales et sociales	53 047,70	55 738,06
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes (1)	70 887,77	60 727,44
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	673 066,04	610 303,09
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	243 402,62	241 815,21
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	70 887,77	60 727,44	
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	278 796,53		278 796,53	267 325,77
	Montant net du chiffre d'affaires	278 796,53		278 796,53	267 325,77
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			365,09	1,37
Total des produits d'exploitation				279 161,62	267 327,14
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			7 660,78	7 011,43
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 268,00	1 259,71
	Salaires			67 676,58	71 708,82
	Cotisations sociales			67 401,33	66 847,66
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 127,82	872,26
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			2,87	15,99	
Total des charges d'exploitation				145 137,38	147 715,87
RESULTAT D'EXPLOITATION				134 024,24	119 611,27

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

RESULTAT D'EXPLOITATION		134 024,24	119 611,27
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	139 417,84	144 081,37
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	2 081,54	9 660,57
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Total des produits financiers	141 499,38	153 741,94
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	141 499,38	153 741,94
	RESULTAT COURANT avant impôts	275 523,62	273 353,21
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	32 121,00	31 538,00
	Total des produits	420 661,00	421 069,08
	Total des charges	177 258,38	179 253,87
	RESULTAT DE L'EXERCICE	243 402,62	241 815,21
	(2) dont produits concernant les entités liées		
	(3) dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **673 066** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **420 661** euros et un total **charges** de **177 258** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **243 403** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Fait caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	11 278,20					11 278,20
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 278,20					11 278,20
FINANCIERES						
Participations	163 490,31					163 490,31
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	211 954,50		22 081,54		19 660,57	214 375,47
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	375 444,81		22 081,54		19 660,57	377 865,78
TOTAL	386 723,01		22 081,54		19 660,57	389 143,98

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 184,66	1 127,82		3 312,48
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 184,66	1 127,82		3 312,48
TOTAL	2 184,66	1 127,82		3 312,48

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	214 375,47		214 375,47
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	35 774,57	35 774,57	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	782,94	782,94	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés	244 986,97	244 986,97		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances				
	TOTAL DES CREANCES	495 919,95	281 544,48	214 375,47
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 337,61	5 337,61		
	Personnel et comptes rattachés	8 791,83	8 791,83		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 569,79	26 569,79		
	Impôts sur les bénéfices	581,00	581,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	15 282,28	15 282,28		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 822,80	1 822,80		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	12 502,46	12 502,46		
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	70 887,77	70 887,77		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	12 502,46			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		2 583
Autres créances		2 583
<i>Comptes courants interets a re</i>	2 583	

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

		31/12/2025
Total des Charges à payer		18 735
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 315
<i>Fournisseurs-fact.non parvenue</i>	5 315	
Dettes fiscales et sociales		13 420
<i>Provsion congés payés</i>	8 792	
<i>Provsion charges sur congés p</i>	4 508	
<i>CFP conventionnelle à payer</i>	120	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	169 600,00				169 600,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	20 808,19				20 808,19
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	117 352,25	51 015,21			168 367,46
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	241 815,21	(241 815,21)		243 402,62	243 402,62
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	549 575,65	(190 800,00)		243 402,62	602 178,27

Date de l'assemblée générale 21/03/2025

Dividendes attribués 190 800,00

¹dont dividende provenant du résultat n-1 190 800,00

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 358 775,65

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 358 775,65

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 52 602,62

Capital social

Etat exprimé en euros

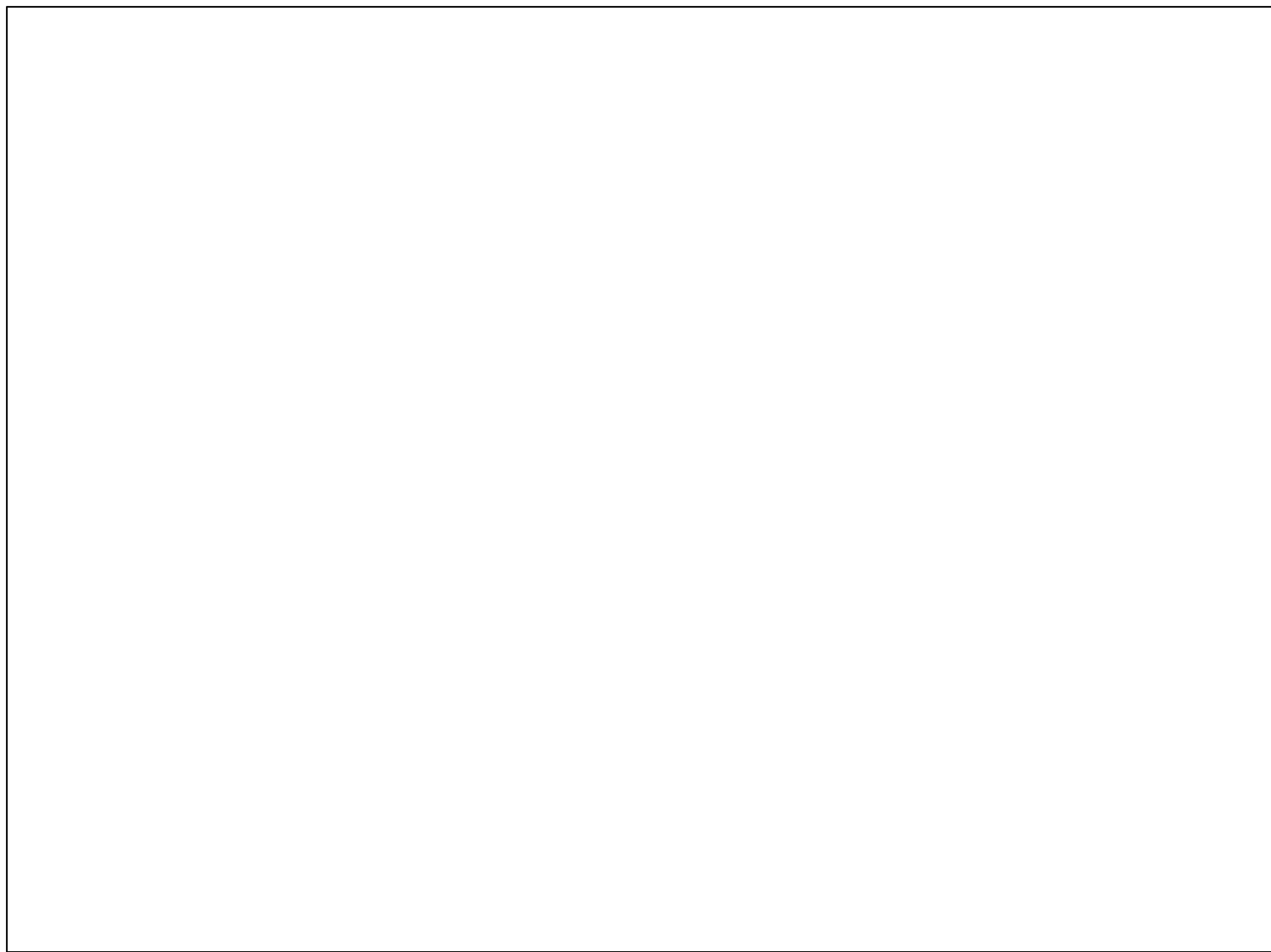
31/12/2025

Nombre

Val. Nominale

Montant

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 060,00	160,0000	169 600,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 060,00	160,0000	169 600,00



Filiales et participations



A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Q note part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL BARBOTTI ENERGIES SERVICES	607 329,06	96,02	159 988,31	159 988,31	242 404,13
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	607 329,06	96,02	159 988,31	159 988,31	242 404,13
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	607 329,06	96,02	159 988,31	159 988,31	242 404,13
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL BARBOTTI ENERGIES SERVICES		1 325 537,05	119 711,63	136 835,00	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		1 325 537,05	119 711,63	136 835,00	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		1 325 537,05	119 711,63	136 835,00	

Certifié conforme à l'original



Dominique GUERQUIN